




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-16940-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.945**

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : GRATUITÉ DE L'ESPACE PUBLIC POUR LES TOURNAGES DE FILMS ET D'ÉMISSIONS CULTURELLES NON PUBLICITAIRES**

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. Jacques AGOPIAN, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard GERACI à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à M. Victor TONIN, Mme Michèle JONES à M. Eric CHEVALIER, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jean-Christophe GROSSI, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.07

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Sécurité & Services aux Publics

Service Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 26/09/11

-----

**RAPPORTEUR :** Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

**Politique Publique :** GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET :** GRATUITÉ DE L'ESPACE PUBLIC POUR LES TOURNAGES DE FILMS ET D'ÉMISSIONS CULTURELLES NON PUBLICITAIRES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence est le théâtre de nombreux tournages, ainsi que l'illustre récemment la série diffusée sur TF1 " La loi selon Bartoli " ou encore l'émission de reportages " Des racines et des ailes " diffusée sur France 3. Il est évident que ces actions ont eu un rayonnement sur la Ville et ont favorisé le développement du tourisme.

A ce titre et à l'instar d'autres communes telles que Nice et Marseille, il apparaît indispensable d'offrir la gratuité du Domaine Public pour les films et les tournages d'émissions culturelles dédiés à la promotion de la Ville, à l'exception des droits de stationnement pour les véhicules.

Cette gratuité aura pour contrepartie l'inscription de la Ville D'Aix en Provence au générique.

Dernièrement, de nombreux films et séries télévisées ont été tournés principalement dans le Pays d'Aix où l'espace public est gratuit pour les tournages. Certaines productions vont même jusqu'à rechercher dans des villages alentours des rues pouvant être prises pour des rues d'Aix-en-Provence, pour éviter de payer la redevance aixoise (à Miramas par exemple).

Par ailleurs, la production Europa Corp qui voulait tourner 2 séquences du 4ème volet du film " LE TRANSPORTEUR " réalisé par Luc Besson, va intégralement être tourné à Marseille pour cette raison.

En revanche, il convient de maintenir la redevance d'Occupation du Domaine Public, pour les tournages publicitaires et le stationnement de l'ensemble des véhicules de production.

Pour cela, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la gratuité de l'espace public pour les tournages de films et d' émissions culturelles non publicitaires.

**2011.945 - GRATUITÉ DE L'ESPACE PUBLIC POUR LES TOURNAGES DE FILMS ET D'ÉMISSIONS CULTURELLES NON PUBLICITAIRES**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**